

# CONSEIL GENERAL DE TARN ET GARONNE

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

**1<sup>ère</sup> REUNION DE 2008**

**Séance du 22 février 2008**

CG 08/1<sup>ère</sup>/I-0

### **BUDGET PRIMITIF 2008**

---

Vu le projet de Budget Primitif de 2008,

Vu les propositions de Monsieur le Président,

Vu les votes intervenus en séances,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL GENERAL**

- Adopte le budget primitif 2008 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 265 056 863 € soit :
  - Section d'investissement : 63 185 878 €
  - Section de fonctionnement : 201 870 985 €
- Approuve l'inscription des dépenses et des recettes votées en séance ;
- Autorise Monsieur le Président à négocier et à réaliser les emprunts prévus au budget.

Pour l'adoption : 26 voix

Avis contraire : néant

Abstentions : 4

Adopté à la majorité.

Ont voté le budget :

MM. ANDRIEU, ASTOUL, ASTRUC, BAYLET, BENECH, BRUNET, CAMBON, DAGEN, DESCAZEUX, EMPOCIELLO, F. GARRIGUES, R. GARRIGUES, GONZALEZ, GUILLAMAT, GUIRBAL, HEBRAL, LAFON, LARROQUE, MASSIP, MOIGNARD, MOUCHARD, PARIENTE, RAYNAL, ROGER, ROSET et VIGUIE.

Se sont abstenus :

MME DE SANTI, MM. ALBERT, QUEREILHAC et M. BONHOMME.

Le Président,